

Rouen, le lundi 29 avril 2024

| Aménagements cyclables |

Des aménagements cyclables en cours entre Petiville et Port-Jérôme-sur-Seine

Depuis début avril, le Département de la Seine-Maritime a engagé les travaux d'aménagement d'une voie verte entre Port-Jérôme-sur-Seine et Petiville afin d'offrir un meilleur niveau de sécurité aux cyclistes empruntant l'itinéraire cyclable La Seine à Vélo.

Dans le cadre de ces aménagements, une première phase de travaux, d'une durée de trois mois, a démarré début avril et se prolongera jusqu'à fin juin. Celle-ci entraîne des restrictions ponctuelles de circulation sur la RD 281, entre la rue Henri Dunant à Port-Jérôme-sur-Seine et l'entrée de Petiville. Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction d'aléas météorologiques susceptibles de compromettre ces travaux.

Les aménagements consistent en la réalisation d'une voie cyclable d'une largeur de 3 mètres permettant ainsi aux cyclistes de circuler en toute sécurité le long de la RD 281. Ces travaux intègrent également la création d'une chicane à l'entrée de Petiville afin d'apaiser les vitesses à l'entrée du bourg et d'améliorer la circulation des usagers en « modes actifs ».

Par la suite, une seconde phase de travaux est envisagée le long du Théluet qui permettra de rejoindre l'aménagement cyclable existant sur les berges de Seine en direction de Rives-en-Seine.

Cette opération, d'un montant de 1,56 M€ TTC, est soutenue par l'État à hauteur de 514 000 €, au titre du Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables. Le reste est financé par le Département.

CONTACT PRESSE

Sylvie SUZANON • Chargée de relations presse • 02 35 03 54 12 • sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Floriane VANDERPert • Chargée de relations presse • 02 35 03 57 39 • floriane.vanderpert@seinemaritime.fr
Camille ROUSÉE • Conseillère presse du Président • 02 35 03 55 61 • camille.rousee@seinemaritime.fr

